

Collège Jean-Baptiste de la Quintinye

1 Place de la Quintinye

78590 NOISY-LE-ROI

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

26 novembre 2024

MEMBRES PRESENTS :

MEMBRES DE DROIT :

- M Macé, principal
- Mme Hourquet, principale adjointe
- Mme Marescaux, directrice adjointe de la SEGPA
- M. Colombier, adjoint gestionnaire
- Mme Flahault, CPE

MEMBRES REPRESENTANTS LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- Mme Vaglio-Mas, secrétaire de direction

MEMBRES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- Mme Von Tschirschky, adjointe à la mairie de Bailly
- Mme Huchet, adjointe à la mairie de Noisy-le-Roi

MEMBRES REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES UNAAPE :

- Mme Le Bras
- Mme Lecerf
- Mme Rigatti
- M Salavert Beauquis
- Mme Tedaldi

MEMBRES REPRESENTANT LES ELEVES :

- Augustine Boulton
- Bleuenn Buron
- Eloa Tibi

MEMBRES REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS :

- Mme Chambre
- Mme Ducos
- Mme Gros
- M Grosso
- Mme Ostermeyer
- M Provencal
- Mme Royer

Monsieur Christophe Macé, Président, ouvre la séance à 18h15.

Le quorum est atteint avec **23 votants**, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Un secrétaire de séance est désigné : Mme Ducos, Représentante des professeurs

Mme CAREL, agent comptable, est présente mais ne participe pas au vote.

L'ordre du jour transmis par le chef d'établissement aux membres du conseil d'administration le 18 octobre est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du CA 05/11/24
2. Sorties et voyages
3. Projet de budget 2025
4. Plan d'amortissement 2025
5. Etat annuel des amortissements
6. Contrats et conventions
7. Utilisation caisse de solidarité
8. DBM/INFO et vote
9. Questions diverses

1- Procès-verbal du CA du 5 novembre.

Une erreur est signalée par un représentant des parents et par une élève et corrigée de suite. Il s'agit d'une erreur dans le décompte des votes concernant le voyage en Angleterre. Sur le PV, il est indiqué que le voyage a été voté à l'unanimité alors qu'un membre du CA s'était abstenu.

Une fois l'erreur corrigée, le procès-verbal du CA du 5 novembre est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------|
| Vote pour l'approbation du PV du dernier CA du 05 novembre 2024 | | | |
| Vote : pour : | 23 | Abstention : 1 | Contre : 0 |
| | | | UNANIMITE |

2- Voyages et sorties

M. COLOMBIER présente l'ensemble des sorties soumises au vote. Il précise que le coût qui concerne le transport est amené à changer car de nouvelles réglementations tarifaires s'appliqueront en 2025.

M. MACE rappelle le mode de financement des sorties et précise que les sorties indiquées comme gratuites ne nécessitent aucune participation financière des familles et sont entièrement prises en charge par le collège sur son budget ou couvertes par le dispositif ADAGE, qui est une dotation publique pour promouvoir l'accès à la culture. Pour ce qui est des sorties payantes, une participation des familles est demandée pour couvrir les frais de la sortie.

| | | | |
|-----------------------|-----------|-----------------------|-------------------|
| Vote pour les sorties | | | |
| Vote : pour : | 23 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
| | | | UNANIMITE |

Le projet de voyage en Allemagne est également soumis au vote. Le voyage concerne 25 élèves germanistes de 5^e et de 4^e et 2 accompagnateurs pour un coût de 250€ par participant. Il aura lieu du 14 au 21/05/2024.

Vote pour le voyage en Allemagne

Vote : pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0 UNANIMITE

3- Projet de budget pour 2025

M. MACE précise que le projet de budget 2025 est établi à partir d'une dotation versée par le conseil départemental de 53600€ qui est ensuite répartie entre les différents chapitres du budget :

- le chapitre AP Activités Pédagogiques
- le chapitre ALO Administration et Logistique
- le chapitre VE Vie de l'Elève

M. COLOMBIER présente le projet de budget 2025 et les dépenses et recettes dans les différents chapitres. Le projet de budget présenté pour 2025 varie peu par rapport à celui proposé pour 2024. Cependant, la dotation du conseil générale de 53600€ ne permettant pas un équilibre entre les prévisions de dépenses et de recettes, un prélèvement de 17686€ sur les fonds de roulement du collège s'avère nécessaire.

Les professeurs font part de leur grande inquiétude face à une utilisation très importante des fonds de roulement depuis 2 ans, d'autant que le budget 2024 prévoyait déjà un prélèvement de 18316€. D'après le document « Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics et établissements internationaux Annexe 2 à la notification », les fonds de roulement du collège sont estimés à 38757€ au 15/07/2024. Or, avec un nouveau prélèvement en 2025 de 17686€, la somme restante (21071€) ne permettrait plus d'envisager d'autres prélèvements du même ordre pour 2026.

De plus, les professeurs signalent que, si la dotation départementale pour 2025 de 53600€ semble légèrement supérieure à celle de 2024 (50970€), cela ne tient pas compte de l'écrêtement de 4041.60€ déduit de la dotation de fonctionnement en 2024. Les professeurs font part de leur sentiment mitigé face à cette « hausse » qui, pour eux, n'en est pas vraiment une. Les professeurs font part aux membres du CA de leur vive inquiétude face à la diminution de la dotation du conseil départementale et la hausse des prélèvements sur fonds de roulement. Pour comparatif, la dotation versée par le conseil départemental était de 66 762 € en 2023.

Les parents d'élèves élus au CA abondent dans le sens des professeurs et se questionnent sur la bonne santé financière du collège et, comme les professeurs, craignent que les conditions de travail ne se dégradent au fil des années.

En l'absence, jugée par tous fort regrettable et préjudiciable, d'un représentant du conseil départemental au CA, les questions quant à l'avenir financier du collège restent sans réponse et les membres du CA (l'ensemble des professeurs et quelques représentants des parents d'élèves) veulent que leur inquiétude réelle et sérieuse soit entendue et se questionnent sur la pertinence de voter un budget ne permettant pas le bon fonctionnement du collège sur le moyen terme.

Un parent d'élève soulève la question des conséquences que pourraient avoir un vote contre le budget. M. COLOMBIER explique que la proposition de budget serait alors soumise au règlement conjoint, soit étudiée par deux autorités de contrôle, qui prendrait alors la main et toute décision provenant de ce règlement conjoint serait alors exécutoire.

Pour finir, M. MACE précise que la proposition de budget soumise au vote n'est pas le compte financier et que les dépenses peuvent être inférieures à la prévision. Il ajoute également que pour 2026 il ne sera plus possible de prélever autant sur les fonds de roulement et que cela aura forcément une incidence sur le fonctionnement du collège.

Les professeurs insistent sur le fait que le conseil départemental doit être fermement alerté que l'ensemble de la communauté éducative souffre des diminutions successives de la dotation de fonctionnement du collège.

Une fois les débats clos, la proposition de budget est soumise au vote.

Vote pour l'adoption du projet de budget 2025 tel que présenté dans le tableau

Vote : Pour : 9 Abstention : 3 Contre : 11 MAJORITE

La proposition de budget est **rejetée** par le CA.

4- Durée d'amortissement des immobilisations

Le tableau présenté est le même que l'année précédente et soumis au vote.

Vote pour les durées d'amortissement des immobilisations 2025

Vote : pour : 23 Abstention : 1 Contre : 0 UNANIMITE

5- État annuel tableau d'amortissement

Le tableau présenté concerne les deux véhicules du collège et soumis au vote.

Vote pour l'état annuel des amortissements 2025

Vote : pour : 23 Abstention : 1 Contre : 0 UNANIMITE

6- Liste des contrats de l'établissement du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'ensemble des contrats est voté à l'unanimité.

Vote pour la reconduction des contrats 2025

Vote : pour : 23 Abstention : 1 Contre : 0 UNANIMITE

7- Convention de stage 4e et 3e SEGPA

Un nouveau document (rédigé par la DSDEN 78) est présenté aux membres du CA. Le changement par rapport à l'ancien modèle porte sur le fait que le nouveau document permet de mentionner l'existence d'un PAI.

Ce point n'est pas soumis au vote.

8- Caisse de solidarité.

M. MACE informe les membres du CA que sur l'année scolaire 2023/2024, la somme de 4612.55€ a été dépensée pour aider 25 familles à financer des sorties et des voyages (en 2023/24, le montant total des aides s'était élevé à 3516.90€ pour 24 familles).

Ce point n'est pas soumis au vote.

9- Questions diverses

Il n'y avait pas de questions diverses prévues mais, profitant de la présence de Mme CAREL, un parent d'élève demande si le problème rencontré lors de l'élaboration du compte financier 2023 du fait du nouveau logiciel OPALE a pu être réglé. Mme CAREL rassure les membres du CA : le compte financier 2023 présenté en CA en septembre était en bonne et due forme.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MACE clos la séance à 19h45.

Le président

M. Macé (Principal)



Le secrétaire de séance

Mme Ducos